

**Location de vacances :
les 5 commandements pour louer en toute sérénité**

Alors que l'été approche à grands pas, les Français commencent déjà à réserver leur lieu de villégiature. La FNAIM livre ses conseils pour bien préparer les vacances et réserver en toute tranquillité sa location saisonnière, notamment grâce à son nouveau site dédié: <http://www.fnaim-vacances.fr>

1) S'assurer que le logement correspond à son besoin !

L'annonce idéale est bien rédigée et précise les points suivants : la localisation exacte permettant de connaître l'environnement de la location, le nombre de chambres et de salles de bains, si la cuisine est un simple coin aménagé ou une cuisine complète équipée... Outre le descriptif précis du logement, attachez de l'importance aux prestations annexes proposées : place de parking, piscine, barbecue...

Pour cela, l'annonce doit être bien lue et en intégralité. Si certains de ces points sont négligés, il faut se renseigner et exiger de voir des photos, les plus récentes possibles, détaillant au maximum le bien.

2) S'assurer que le logement correspond à la réalité !

Privilégiez les annonces illustrées et claires et les offres cohérentes et réalistes : une villa pour 12 personnes avec grand jardin et piscine ne peut être louée à 300 € TTC la semaine !

3) Trouver un véritable expert local, professionnel et disponible !

La réactivité et le professionnalisme de l'interlocuteur sont primordiaux : répond-il aux questions ? est-il disponible ? réactif ? vous a-t-il bien conseillé ?

Un bon contact en amont présage souvent d'une bonne qualité d'accueil sur place, à votre arrivée, mais aussi tout au long de votre séjour.

Au-delà de vous remettre les clés et de vous faire découvrir votre location, c'est lui qui prodigue des conseils (informations pratiques, bons plans du moment, événements locaux à ne pas rater, etc.), et intervient en cas de souci à régler ! (un wi-fi défaillant, un four qui ne s'allume pas, un portail électrique bloqué, etc.)

4) Contractualiser, c'est la clé !

Une fois la réservation rêvée trouvée, il faut exiger la remise d'un contrat au moment du versement de l'acompte ou des arrhes. En plus des éléments essentiels (dates et durée de la location, prix, montant du dépôt de garantie), il doit contenir le descriptif détaillé du bien, sa situation exacte, le lieu et l'heure de remise des clés, le choix de souscrire ou non à une assurance annulation, etc.

5) Profiter des prestations complémentaires proposées !

Les professionnels locaux proposent souvent des prestations annexes, à prix négociés, pour faciliter votre séjour. Si ces prestations sont alléchantes et intéressantes, il ne reste plus qu'à se faire plaisir ! Les professionnels FNAIM peuvent s'occuper de la conciergerie la plus classique (mise à disposition de draps et linge de maison, kits bébés, ménage...) jusqu'aux demandes les plus atypiques (livraison du petit-déjeuner, organisation d'une soirée avec un chef à domicile, réservation des forfaits et du matériel de ski, remplissage du frigo en fonction des envies...).

La FNAIM : la garantie pour des vacances réussies

Comme le rappelle Jean-Jacques Botta, Président de la Commission location de vacances FNAIM, « *les adhérents de la Fédération traitent chaque année 370 000 contrats de location grâce à un catalogue riche de 63 000 biens proposés par 1 600 professionnels salariés et 600 agences à travers la France* », offrant ainsi toutes les garanties pour des vacances réussies !

Vous cherchez une solution de confiance pour organiser vos prochaines vacances ?

Par une recherche cartographique ou traditionnelle en fonction de la zone touristique/commune, ou selon vos envies de : « Mer », « Plage », « Bord de lac », « Îles proches ou lointaines », « Campagne », « Bien-être/Thermalisme », « Montagne », « Ski » ou « Ville », trouvez la maison de vos rêves et réservez votre séjour sur le nouveau portail FNAIM : www.fnaim-vacances.fr accessible depuis votre ordinateur ou smartphone.

La page d'accueil du site :



Des encarts promotionnels utilisés sur les réseaux sociaux :



Rencontrez vite les 1 600 professionnels FNAIM spécialistes de vos vacances ! 3, 2, 1 réservez !

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Julie Roland – 01 41 05 02 02
21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com